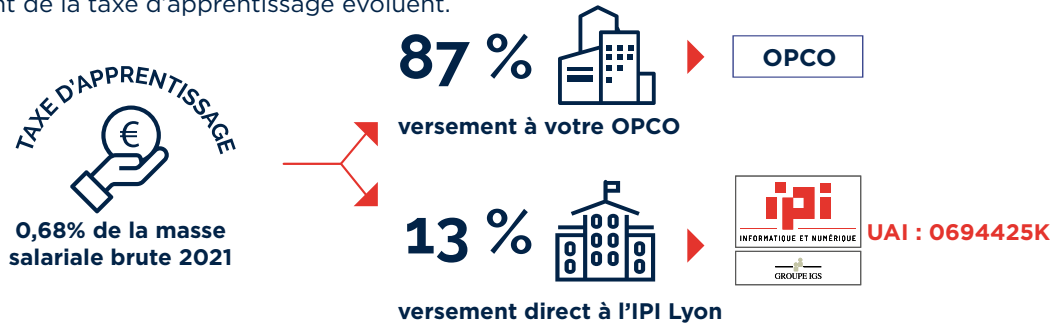




SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE BORDEREAU DE VERSEMENT 2022

Avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dite «Loi Avenir», le calcul et le versement de la taxe d'apprentissage évoluent.



CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

L'IPI Lyon est habilité à recevoir le 13%, solde de la taxe d'apprentissage. Cette année encore, participez au développement de notre école en nous versant DIRECTEMENT le 13%. Ce montant ne peut en aucun cas être versé à un OPCO.

Votre masse salariale brute 2021 : €
x 0,68% x 13% = €
Montant alloué à l'IPI Lyon : €

Versement possible
à partir du
1^{er} janvier 2022

COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le versement peut se faire par chèque ou virement. Un reçu libératoire vous sera délivré à partir du 31 mai 2022, date limite de versement. Complétez et retournez-nous ce bordereau accompagné de votre versement.

RAISON SOCIALE.....
SIRET :
CODE APE : CODE IDCC :
ADRESSE POSTALE
NOM..... PRÉNOM.....
TÉL.....
EMAIL.....

Les informations recueillies via ce bordereau sont nécessaires pour vous délivrer un reçu libératoire. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez écrire à dpo@groupe-igs.fr

PAR VIREMENT bordereau à retourner par mail à igerfaud@groupe-igs.fr

- IBAN : FR76 3000 3022 8000 0372 6401 363
- BIC : SOGEFRPP
- En indiquant dans la référence du virement votre numéro de SIRET

PAR CHÈQUE à l'ordre de GROUPE IGS-ADIP
Chèque n° :
Banque :

A retourner à l'adresse suivante :
IPI LYON - 47 rue sergent Michel Berthet
CP 606 69258 LYON CEDEX 09
A l'attention d'Isabelle GERFAUD-VALENTIN

Date
Cachet entreprise

Vos contacts privilégiés :
Sylvie OLLAGNIER - Responsable Relations Entreprises
04 72 85 71 29 - sollagnier@groupe-igs.fr
Isabelle GERFAUD-VALENTIN - Service Taxe d'Apprentissage
04 72 85 71 07 - igerfaud@groupe-igs.fr